

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

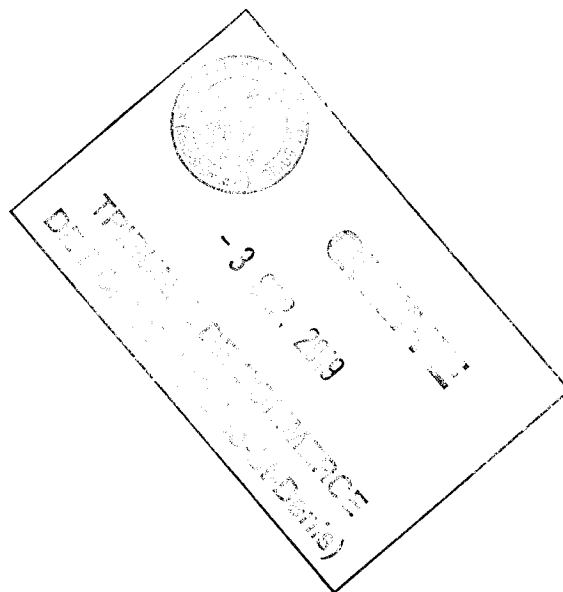
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 02178 Numéro SIREN : 511 448 755 Nom ou dénomination : A.T.S.
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2019 sous le numéro de dépôt 15915

93600 AULNAY SOUS BOIS

15915



COMPTES ANNUELS

compt centrifies cofones



01 43 83 70 60

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	1 500		1 500	1 500		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	326 227	190 837	135 390	149 936	14 546	9.70
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000		
	Total II	329 727	190 837	138 890	153 436	14 546	9.48
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	266 096		266 096	212 584	53 512	25.17
	Autres créances	14 351		14 351	29 396	15 045	51.18
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	142 895		142 895	188 110	45 215	24.04
	Charges constatées d'avance (3)	5 087		5 087	4 870	217	4.46
	Total III	428 429		428 429	434 960	6 531	1.50
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	758 155	190 837	567 318	588 396	21 078	3.58

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	12	Exercice N-1 31/12/2017	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 500)	7 500		7 500			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	750		750			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	300 000		200 000		100 000	50.00
	Report à nouveau	3 990		41 474		37 484	90.38
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	123 228		62 516		60 712	97.12
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	435 468		312 240		123 228	39.47
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
PROVISIONS	Total II						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
DETTES (I)	Total III						
	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	256		29		227	769.54
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 663		15 855		7 193	45.36
Comptes de Régularisation	Dettes fiscales et sociales	113 442		259 655		146 213	56.31
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	9 489		616		8 873	NS
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	131 850		276 156		144 306	52.26
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	567 318		588 396		21 078	3.58

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

131 850 276 156

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 136 286		1 136 286	1 079 967		56 319	5.21
Chiffre d'affaires NET	1 136 286		1 136 286	1 079 967		56 319	5.21
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				5 502		5 502	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 814	732		4 082	557.65
Autres produits			5	344		339	98.54
Total des Produits d'exploitation (I)			1 141 105	1 086 545		54 560	5.02
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			235 715	178 448		57 267	32.09
Impôts, taxes et versements assimilés			6 967	6 570		397	6.04
Salaires et traitements			576 313	646 384		70 071	10.84
Charges sociales			114 676	139 081		24 405	17.55
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			49 854	42 021		7 833	18.64
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			64	20		83	425.14
Total des Charges d'exploitation (II)			983 461	1 012 523		29 062	2.87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			157 644	74 022		83 623	112.97
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		157 644		74 022	83 623	112,97
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		971		870	101	11.63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		971		870	101	11.63
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		971		870	101	11.63
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		33 445		10 636	22 809	214.45
Total des produits (I+III+V+VII)		1 141 105		1 086 545	54 560	5.02
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		1 017 877		1 024 029	6 152	0.60
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		123 228		62 516	60 712	97.12

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

2 850

SECMER

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

	page
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations complémentaires (CICE)	6
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Fonds commercial	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Disponibilités en Euros	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 20 500 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 20 500 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	20 500
Total	20 500

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 500		
Installations générales agencements aménagements divers	8 460		
Matériel de transport	310 655		34 258
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 725		1 049
TOTAL	331 840		35 308
Prêts, autres immobilisations financières	2 000		
TOTAL	2 000		
TOTAL GENERAL	335 340		35 308

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 500	1 500
Installations générales agencements aménagements divers			8 460	8 460
Matériel de transport		34 092	310 822	310 822
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 829	6 945	6 945
TOTAL		40 921	326 227	326 227
Prêts, autres immobilisations financières			2 000	2 000
TOTAL			2 000	2 000
TOTAL GENERAL		40 921	329 727	329 727

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	3 562	1 692		5 254
Matériel de transport	169 337	46 296	34 092	181 541
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 005	1 866	6 829	4 042
TOTAL	181 904	49 854	40 921	190 837
TOTAL GENERAL	181 904	49 854	40 921	190 837

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 692				
Matériel de transport	46 296				
Matériel de bureau informatique mobilier	350	1 516			
TOTAL	48 338	1 516			
TOTAL GENERAL	48 338	1 516			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 000		2 000
Autres créances clients	266 096	266 096	
Personnel et comptes rattachés	1 134	1 134	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 334	10 334	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 883	2 883	
Charges constatées d'avance	5 087	5 087	
TOTAL	287 534	285 534	2 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 663	8 663		
Personnel et comptes rattachés	38 680	38 680		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 862	38 862		
Impôts sur les bénéfices	2 309	2 309		
Taxe sur la valeur ajoutée	28 393	28 393		
Autres impôts taxes et assimilés	5 198	5 198		
Groupe et associés	256	256		
Autres dettes	9 489	9 489		
TOTAL	131 850	131 850		

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
DROIT AU BAIL	1 500			1 500	
Total	1 500			1 500	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	93 084
Autres créances	10 334
Total	103 418

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 820
Dettes fiscales et sociales	4 876
Autres dettes	7 189
Total	14 885

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 087
Total	5 087

A.T.S
Société par Actions Simplifiée
au capital de 7.500 euros
Siège social : 100 Avenue Pierre Jouhet
93600 AULNAY SOUS BOIS
RCS BOBIGNY 511 448 755

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2019
--

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **123.228,05 euros** de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	123.228,05 euros
- Report à nouveau antérieur <u>créditeur</u>	3.989,76 euros

- Solde	127.217,81 euros
- Prélèvement sur le compte « Autres réserves »	160.000,00 euros

- Solde	287.217,81 euros
- Distribution de dividendes	285.715,00 euros

- Nouveau report à nouveau <u>créditeur</u>	1.502,81 euros

Il est précisé que le montant éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 285.715 euros.

Il sera mis en paiement à compter de ce jour.

Il a été rappelé que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.



De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis les trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a large, sweeping loop that extends downwards and to the right.